

rempli avec honneur pour eux et avantage pour leurs compatriotes, à moins qu'ils n'y apportent un sentiment de justice et de devoir et la conscience de leurs obligations, toutes choses que l'on n'acquiert que par l'étude du Droit, ainsi que je l'ai déjà fait entrevoir, et comme je le prouverai encore plus clairement par les quelques remarques qui me reste à faire.

N'avais-je pas raison de demander votre admiration pour ces pensées sublimes, si nettement dessinées et si élégamment rendues.

Mais l'orateur arrive aux conclusions pratiques des principes élevés qu'il vient de poser. Recueillons ces conclusions; elles peuvent servir à tous les âges, dans tous les temps et à tous les partis. C'est universel comme la vérité philosophique qui s'impose à tous dans sa puissante clarté.

"Quant au rôle que tous les citoyens, ceux qui appartiennent aux classes les plus humbles comme ceux qui font partie des plus élevées, sont appelés à jouer dans notre organisation politique, vous les connaissez tous. Ce rôle, digne d'une noble ambition consiste pour les citoyens à participer au gouvernement du pays, soit en siégeant comme législateurs dans les assemblées législatives pour décréter les lois, soit en siégeant dans le conseil comme ministres, chargés d'en surveiller l'exécution et de veiller à tout ce qui peut, dans une administration bien dirigée, promouvoir les intérêts moraux et matériels des administrés. En outre de cette participation directe au gouvernement, il en est une autre, indirecte, qui n'est pas moins importante, c'est le droit de désigner par la voie du suffrage ceux qui rempliront les fonctions si élevées, et en même temps si recherchées, dont je viens de parler, celles de député, celles de ministre.

Eh bien! cette participation, soit directe, soit indirecte au gouvernement de son pays, entraîne une responsabilité souvent trop méconnue pour ceux qui l'encourent sans songer à tout ce qu'elle a de grave, je dirai même de redoutable. Si quelque chose peut faire naître la conscience de cette responsabilité et la faire apprécier dans toute son étendue, c'est la notion

même que comporte l'idée du droit et les éléments qu'elle renferme. Ces éléments sont de deux sortes: l'un consiste à faire envisager le droit comme un titre à réclamer quelque chose, à jouir d'une prérogative, d'un avantage quelconque, l'autre comprend l'obligation qui correspond à ce droit et qui est attaché à son exercice."

\* \* \*

Nous venons d'admirer l'orateur et l'homme politique, c'est à dire l'homme public. Entrons maintenant dans la vie intime du citoyen; nous y trouverons l'homme de bien auquel on pourra appliquer, et à son avantage, cette sentence de Mme de Staël: "Ce n'est pas d'après leurs principes qu'il faut juger les hommes, mais d'après l'influence que ces principes ont sur sa conduite."

M. Cherrier était le type du gentilhomme et du gentilhomme français surtout; sa politesse était exquise, raffinée, au point que quelques fois vous vous sentiez mal à l'aise en lui parlant. On pouvait lui appliquer sans hésitation les paroles de Jean Jacques Rousseau: "La véritable politesse consiste à marquer de la bienveillance aux hommes." Il était si délicat dans ses procédés, qu'on ne pouvait rien lui dire de désagréable; il vous répondait toujours de manière à vous forcer d'être convenable à son égard. Sur la rue il saluait tout le monde et les plus humbles recevaient de sa part des marques de courtoisie qui les rendaient fiers.

On cite de lui des traits d'extravagance, sous le rapport de la politesse, c'est certainement la seule extravagance qu'il se soit permise dans toute sa vie. L'expression: "poli comme M. Cherrier," était à l'état de proverbe. M. David, dans sa biographie, rapporte un fait qui pousse mieux que tout ce que je pourrais dire combien il était délicat à l'égard de tout le monde: